

Aperçu de l'évolution du système politique marocain depuis vingt ans*

En termes de pouvoir politique, les profonds changements qui ont affecté depuis vingt ans la société marocaine (1) n'ont encore pas à ce jour reçu de traduction institutionnelle. Certes, le Roi a réaffirmé son alliance avec les élites rurales lors du discours du Trône en mars 1984, en annonçant la suppression de l'impôt agricole jusqu'en l'an 2000. Mais il existe aujourd'hui des masses urbaines qui n'ont pas d'accès au pouvoir. Les tentatives démocratiques timidement opérées entre 1962 et 1965 puis entre 1970 et 1977 ont tourné court. Le Roi n'a pu renoncer à un système circonscrit aux élites qu'il sait au demeurant dominer avec aisance dans le quotidien. Cette situation comporte des éléments de fragilité. Au lendemain de l'Indépendance, les partis et les syndicats prétendaient exercer le pouvoir au nom de masses encore peu présentes. La monarchie les a écartés sans trop de difficulté grâce à l'appui du monde rural et des forces armées. Par la suite, il est devenu plus dangereux et difficile de résister aux militaires qui ne se contentaient plus de prébendes généreusement consenties en contrepartie de leur rôle face à l'Algérie ou aux émeutes urbaines. Par trois fois, les prétoriens menés par leurs chefs hiérarchiques – supposés être les fidèles parmi les fidèles – ont menacé le trône. Sans doute, leur échec n'est pas seulement dû à la chance du souverain, mais aussi à la faiblesse de leur légitimité. La conscience du vide politique qu'ils créaient en s'attaquant au Roi a entraîné des réflexes d'irrésolution. En resteront-ils là, sachant que les enjeux d'une nouvelle tentative seraient de part et d'autre plus élevés après ces échecs ? Le Roi saura-t-il entre-temps mettre en place un système représentatif qui ferait en outre apparaître comme plus arbitraire et encore moins légitime une confiscation militaire du pouvoir (2) ? Se contenterait-il de maintenir le recours aux symboles nationaux ou religieux unanimes ? Les associera-t-il à des pratiques traditionnelles de gestion des conflits et des ambitions et à des semblants de démocratisation qui discréditent aussi bien les partis et les élections que le pouvoir lui-même ?

A long terme, l'intégration des masses semble inévitable ; toutefois, la monarchie peut retarder cette issue, d'une part en contestant la légitimité des représentants possibles de la classe moyenne (partis, syndicats, armée) qui se posent en concurrents immédiats, d'autre part en rénovant l'intérêt d'un jeu politique limité aux élites. C'est certainement dans ce domaine que les plus grands progrès ont été faits depuis les années soixante. Car Hassan II sait contrôler des circuits souterrains de gouvernement qui associent l'ancien Makhzen au modèle Louis quatorzien de « société de cour ». Les mécanismes de l'État-nation moderne mis en place avec un certain succès au lendemain de l'Indépendance y perdent une partie de leur efficacité.

* Cet article est tiré du chapitre de mise à jour de la réédition de *Le Fellah marocain défenseur du trône* qui doit paraître dans le courant du 1^{er} trimestre 1985. Nous remercions les Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques d'avoir bien voulu en autoriser la reproduction partielle.

Par ailleurs, le régime actuel peut aussi se prévaloir d'une plus grande aptitude que ses concurrents à manier des symboles unitaires accessibles aux masses, tels l'Islam ou la sauvegarde de l'autonomie nationale face à l'Algérie, dont l'affaire du Sahara occidental est l'exemple type. Il ne faut pas exclure non plus sa capacité à mobiliser en cas de besoin ultime son pouvoir religieux en termes de consensus démocratique. Cependant, l'expérience a prouvé son incapacité à traduire en succès électoral de type partisan sa faculté de mobilisation de type plébiscitaire.

Place actuelle du monde rural

Au cœur du système politique contrôlé par la monarchie à partir de 1960, le monde rural occupe une place particulière. Ses révoltes inspirées par le Palais ont tout d'abord empêché l'installation d'un encadrement administratif et politique monopolisé par l'Istiqlal. Leur répression, au moins apparente, par l'armée, qui était alors sous les ordres directs du Prince héritier, a constitué le premier exemple d'une longue suite d'interventions des militaires au service du pouvoir. Avec l'arrivée de Bekkai au ministère de l'Intérieur, les rapports entre les notables ruraux et l'encadrement politico-administratif s'améliorent, les anciennes élites rurales occupant dès lors un certain nombre de postes de conseillers communaux et de présidents, en mai 1960. Assurés que la transition du protectorat à l'État nation ne se ferait pas contre eux, ils peuvent se consacrer plus facilement à la fois à la modernisation de leurs exploitations et au contrôle de la société rurale. L'accès direct au palais leur permet d'agir comme une sorte de réseau de contrôle diffus sur l'administration politique et technique. Leurs interventions entraînent des mutations et des révocations parmi les agents d'autorité et les responsables des services techniques, qui suffisent à affirmer leur poids nouveau dans le système (3).

On notera également qu'aucune réforme modifiant les structures foncières ne se réalisera dans le cadre des projets de développement rural (Sebou, Derro), malgré les propositions et les pressions des services techniques (Office national de l'irrigation) et des missions d'experts internationaux. Les investissements réalisés dans cette période grâce à l'aide extérieure et aux crédits publics marocains bénéficieront en fin de compte à la bourgeoisie rurale et à un nombre limité de nouveaux propriétaires citadins, qui auront pu acquérir des fermes de colons étrangers en bénéficiant d'autorisations dérogatoires. Si l'État procède à certaines distributions de terres confisquées (terres du Glaoui) ou de lots de colonisation publique récupérés dès 1963, l'objectif réel de cette procédure semble être la dissimulation de l'accaparement du surplus agricole dû aux investissements publics et des transferts abusifs de terres (4) au profit de hauts fonctionnaires et d'officiers. Les deux-tiers des meilleurs terres de colonisation font ainsi l'objet de transferts dérogatoires contrôlés par le cabinet royal. Le Roi et les princes ne sont pas les derniers à bénéficier de ces mesures, et l'on peut estimer que la famille royale, qui jouissait déjà du temps de Mohamed V d'un patrimoine important, devient alors le premier propriétaire foncier du pays. Lui appliquer les réformes envisagées

était impossible et l'exclure officiellement de leur champ aurait été choquant. Cette situation particulière a sans doute largement contribué à l'immobilisme et aux faux semblants qui ont caractérisé la politique de l'État dans le domaine des structures agraires.

Globalement, la bourgeoisie agraire, ancienne et nouvelle, réussit à bloquer les réformes, à récupérer une partie du surplus et à acquérir la portion la plus intéressante des terres de colonisation. Néanmoins, elle ne peut obtenir entière satisfaction car, officiellement, des sociétés d'État placées sous la responsabilité des gouverneurs gèrent les terres récupérées, en attendant leur dévolution définitive. La remise sur le marché de ces terres est souhaitée par le secteur privé qui juge leur gestion par l'État inefficace et dispendieuse. Jusqu'alors, le pouvoir a refusé d'accorder cette ultime satisfaction, d'une trop grande valeur symbolique, tant par la dépossession de la bureaucratie que par celle des anciens propriétaires qui attendent depuis le départ des colons la restitution de ces terres (5).

Par ailleurs, la structure sociale du monde rural a beaucoup changé depuis l'Indépendance. L'ancien caïd du protectorat qui régentait encore, dans les années soixante, une population nombreuse de *khammes*, de bergers et de moissonneurs, donnait l'impression d'exercer un commandement des hommes. Son rôle social dépassait largement les limites de l'exploitation agricole et laissait peu de place aux représentants locaux du pouvoir d'État. Vingt ans après, son fils ou son neveu a plutôt l'apparence d'un entrepreneur moderne, plus soucieux de mécanisation, d'investissements et de profits comptabilisés que d'emplois. A cet égard, son attitude vis-à-vis du personnel d'exploitation est significative. Le *khammes* a disparu, le berger se fait rare et les ouvriers permanents sont limités au petit nombre nécessaire au fonctionnement d'un parc abondant de machines agricoles. Lors des récoltes, on a recours à de nombreux saisonniers qui se maintiennent de plus en plus difficilement en combinant la culture de lopins de subsistance et le travail sur les chantiers de la Promotion nationale.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater, au fur et à mesure des recensements, que la population rurale tend à descendre au-dessous de 50 % dans de nombreuses régions agricoles riches, tout en se maintenant à 60 % au niveau national. Mais, par comparaison avec les chiffres du recensement de 1960, il y a de notables différences. Elles se retrouvent dans un accroissement de l'émigration à l'étranger, un gonflement des villes moyennes et un engorgement des grands centres du cordon littoral. Comme le note un rapport de la Banque mondiale d'octobre 1981 (6), l'économie marocaine a pu en fait profiter de cette situation, car, entre 1960 et 1970, la croissance de l'emploi dans le secteur urbain a bénéficié en premier lieu à la main d'œuvre d'origine rurale, plus « docile », acceptant de plus bas salaires et se contentant de conditions de vie très rudimentaires. Le taux de chômage en milieu rural durant cette période se situe à peine au-dessus de 5 %. Les travailleurs émigrés ont été aussi recrutés de préférence en milieu rural, tant par les missions françaises de recrutement que par les réseaux de parentèles qui ont fonctionné par la suite.

Ces changements ont affecté également les structures de revenus dans le monde rural. Entre 1960 et 1970, le pourcentage des ménages dispo-

sant d'un revenu inférieur à 900 dirhams par mois est passé de 9 à 17 %. Le groupe des revenus moyens (900 à 3 000 DH) est passé de 72 à 48 % et celui des revenus élevés (plus de 3 000 DH), de 18 à 34 %. Il faudrait sans doute rétablir les différences régionales importantes qui se dissimulent derrière ces moyennes. On constate en fait une forte croissance des deux groupes extrêmes aux dépens du groupe des revenus moyens. Le nombre de paysans pauvres a presque doublé en dix ans, avec des écarts croissants entre les régions dus aux conditions climatiques, mais aussi à un mouvement de concentration foncière et de différenciation des modes de culture. Leur survie sur place dépend plus des aides administratives, des réseaux de solidarité et des travaux saisonniers que peuvent encore procurer les grosses exploitations que du produit précaire de leur propre terre. A l'inverse, le groupe des paysans aisés qui a également doublé, atteint un seuil de revenus permettant l'accumulation du capital foncier et la mécanisation des cultures, gage d'une plus grande indépendance et de profits plus réguliers. Les périmètres irrigués et les grandes plaines ont sans doute plus que les autres régions bénéficié de ce relèvement du revenu agricole. Des régions pauvres comme le Sous et le Rif ont compensé leur faiblesse en ressources agricoles par un recours massif à l'émigration vers l'étranger (7). Les régions où l'on rencontre les plus fortes proportions de déshérités sont les régions de culture en sec, sans ressources complémentaires, situées dans le Sud ou dans l'Oriental. La sécheresse subie ces quatre dernières années a dû accentuer l'exode rural, les ventes de terres et de cheptel. L'effondrement local de l'économie agraire n'a cependant pas produit de catastrophe de type éthiopien. Le tissu social et les services publics de l'État-nation marocain se sont montrés, en la circonstance, plus efficaces que le protectorat. En 1945, une sécheresse comparable avait entraîné dans le Sud des milliers de morts. Les réseaux de solidarité des familles étendues, la multiplication des emplois publics, les diverses formes d'aide sociale ont permis aux plus déshérités de survivre.

Globalement la production agricole marocaine a augmenté de 50 % par rapport à celle du temps du protectorat et l'agriculture n'a pas été sacrifiée à l'industrialisation suivant le modèle «stalino-rostowien» décrit par Michel Chatelus (8). En revanche, les relations entre les différentes couches du monde rural se sont relâchées. La sécheresse a accéléré le processus de concentration foncière au profit des moyens et gros agriculteurs. Comme le montre l'étude de la Banque mondiale, ces deux groupes sont maintenant bien installés dans la réalité économique et sociale du monde rural. Nombreux sont les agriculteurs qui font preuve d'adaptation et d'esprit d'entreprise, intégrant en quelques années des innovations techniques considérables. On peut en trouver un indicateur significatif dans la consommation d'engrais qui a doublé depuis l'Indépendance.

Ce groupe, certes aidé par les services techniques de l'État, a introduit en moins de vingt ans des cultures nouvelles aussi délicates que la betterave ou la canne à sucre (le Maroc couvre maintenant 65 % de ses besoins, alors qu'il importait la totalité de son sucre brut jusqu'au début des années soixante). Un effort comparable a été accompli dans le domaine de l'élevage et de la fabrication de fromages, en liaison en partie avec la production sucrière (utilisation de la pulpe). Des cultures spéculatives comme les fleurs coupées, les avocats, les kiwis, les papayes, les

bananes en serre ont prospéré. Le Roi a joué, tant par goût personnel que par sens de l'intérêt général, un rôle d'expérimentateur de variétés et de techniques nouvelles, que les agriculteurs modernes imitent volontiers. Toutefois, ces techniques renforcent l'individualisme et les rapports monétaires entre les groupes sociaux. Il en est de même de la mécanisation des labours, des transports et des récoltes, qui est maintenant solidement implantée. Le développement du crédit agricole a facilité cette mutation.)

Les conséquences sociales et politiques de ces changements n'ont pas encore produit tous leurs effets. Il est difficile d'évaluer la marge d'élasticité que recouvre le calme des campagnes. Les rapports entre les gros et moyens agriculteurs, les agents d'autorité et les services techniques ne peuvent plus être identiques à ceux des années soixante. Le paysan qui a fait des études secondaires, parfois supérieures, aura tendance à établir une certaine distance à leur égard. Il revendique des pouvoirs de gestion des sucreries, des laiteries ou des caisses locales de crédit agricole, que l'administration n'est pas prête à céder. Il se reconnaît encore dans les élus locaux, mais n'hésite pas à prendre le chemin de Rabat si l'affaire lui semble d'importance. Les agriculteurs moyens apprécient encore l'aide de l'État pour la commercialisation de leurs produits; ceux qui se lancent dans l'agriculture spéculative souffrent des lenteurs et des insuffisances de l'Office chérifien d'exportation sur les marchés internationaux. Pour ces groupes d'agriculteurs modernes, les intérêts corporatifs commencent à devenir plus importants que leurs réseaux de parenté. Le contrôle qu'ils exercent sur le milieu rural peut s'en ressentir, sans qu'il y ait cependant rupture absolue. L'opposition est beaucoup plus grande entre les paysans restés dans le régime collectif ou dans l'indivision, et les agriculteurs marocains modernes, souvent citadins, qui ont acquis une ferme de colons. Le milieu paysan reste alors frustré et hostile, avec de soudains recours à la violence, (comme en 1965 dans le Gharb). Loin d'exercer une influence, le gros exploitant moderne de ce type sert de repoussoir et fait idéaliser le temps du colon.

A travers tous ces changements, le monde rural donne néanmoins l'impression de se stabiliser, de maintenir un équilibre assez souple entre le réseau administratif, les élus et les divers groupes de producteurs. L'État joue son rôle d'arbitre et de soutien. Certes, les services publics ne fonctionnent pas à la perfection. L'enseignement tend à l'inexistence et les services de santé sont parfois dangereux. Mais les routes sont bien entretenues, l'ordre public est maintenu et les postes marchent. Les services agricoles agacent tantôt par leur insuffisance, tantôt par leur interventionnisme. Dans l'ensemble, le Maroc rural fait bon ménage avec l'État-nation moderne qu'il supporte, parfois comme un parasite, souvent dans l'indifférence, mais plus guère dans l'hostilité qui avait caractérisé les premières années de l'indépendance. Constitue-t-il pour autant le soutien actif du trône qu'il avait été? Rien n'est moins sûr. La menace ne provient plus aujourd'hui des villes et de la classe moyenne organisée en partis et en syndicats, mais de l'armée qui, par trois fois, a mis la monarchie en péril (9).

La menace des prétoriens

Paradoxalement, la peur des militaires a aidé Hassan II à maintenir un jeu politique limité aux élites, cooptant l'opposition, neutralisant les syndicats et faisant du champ économique un des enjeux majeurs du politique.

Avec le conflit des frontières, des relations ambiguës apparaissent entre le Palais et l'état-major, dont les complots de 1971 et 1972 constitueront les épisodes les plus marquants. Le point d'équilibre est loin d'être atteint, dans la mesure où la monarchie a choisi en 1974 de relancer l'affaire du Sahara et d'accroître par là même les crédits et les effectifs de l'armée. Depuis lors, le système politique marocain vit sous la hantise, ou la fascination, des militaires. Cette situation a permis au Roi de maintenir un jeu politique restreint aux élites et contrôlé par lui seul suivant des méthodes plus proches de l'ancien Makhzen que de la bureaucratie moderne.

Depuis le retour de Mohammed V, l'armée avait fait partie du domaine du Roi, et plus particulièrement de Hassan II, qui avait, comme Prince héritier, présidé à son organisation. Arrivé au pouvoir, il l'a fréquemment sollicitée pour les tâches civiles (Promotion nationale, administration des provinces), et l'a très vite fait intervenir pour neutraliser les partis et la bureaucratie. Le renvoi, en juillet 1965, du Parlement élu en 1963, a suivi la répression des émeutes de Casablanca en mars 1965.

Lorsqu'en octobre 1963, la guerre des frontières a été engagée par le Maroc pour obtenir du président algérien Ben Bella le respect des promesses de Ferhat Abbas sur le Sahara (avant l'Indépendance de l'Algérie), les dirigeants marocains avaient bien le sentiment de pouvoir définir les termes d'une unité nationale à laquelle les membres de la classe politique ne pourraient échapper sans avoir à se placer en dehors du jeu. Abderrahim Bouabid choisit la première solution, Ben Barka la seconde, pensant peut-être encore que l'opinion publique marocaine réagirait aux souvenirs de la solidarité avec le FLN. Les temps changent, et l'Algérie est maintenant perçue essentiellement comme une nation rivale, capable de concevoir l'unité du Maghreb en termes de domination, dans le prolongement de son appropriation du Sahara. Instinctivement, l'opinion publique marocaine est solidaire sur ce point de la monarchie, dont l'existence lui apparaît incompatible avec toute forme de compromis donnant satisfaction à long terme aux ambitions algériennes. La guerre des frontières a donc coupé la gauche marocaine de ses soutiens algériens, et l'a forcée à se porter solidaire d'un combat nationaliste dont les règles étaient définies par le Roi et l'armée, avec comme seule liberté la faculté de renchérir sur l'intransigeance de ses partenaires.

Si le conflit avec l'Algérie renforçait le rôle de la monarchie comme symbole d'unité nationale, il la plaçait dans une situation de dépendance à l'égard de l'armée. Jusqu'alors, celle-ci restait marquée par son passé colonial français et espagnol. La monarchie la protégeait des attaques des partis et se servait d'elle comme force d'intervention sur le plan intérieur, dans des conditions peu prestigieuses, mis à part les secours aux sinistrés du tremblement de terre d'Agadir. Pour la première fois, l'armée marocaine acquiert une légitimité aux yeux de l'opinion qui la blanchit de son passé colonial et répressif. Sa technicité est appréciée lorsqu'elle

apparaît indispensable à l'existence nationale. En conséquence, elle obtient une certaine autonomie par rapport à la monarchie. L'état-major réagit lorsque le Roi veut limiter les effets du conflit avec l'Algérie. Il est réticent sur le déroulement de la négociation dans le cadre de l'OUA, car il préférerait continuer à exercer de fortes pressions sur l'Algérie avec l'aide, si besoin est, des États-Unis.

À l'origine, les relations entre la monarchie et l'armée étaient confiantes. L'accession au trône de Hassan II en 1961 avait ouvert aux militaires de nombreux postes civils, notamment dans l'administration territoriale. L'engagement du pays dans un processus démocratique limité en 1962-1963 renforce le recours à l'armée comme contrepoids, non sans réticence de sa part. L'appui trop affirmé du Roi à un parti inquiète autant que le pluralisme parlementaire. Si elle accepte l'idée de soutenir la monarchie, elle refuse que ce soutien ait l'apparence du soutien à un parti. Par ailleurs, elle craint – bien à tort – les critiques parlementaires (son budget a été, pendant la période 1963-1965, adopté à l'unanimité).

Ses chefs se trouveront engagés dans la poursuite de complots réels ou fictifs et, en mars 1965, dans la répression des émeutes de Casablanca. Ces opérations feront naître un certain malaise. L'armée est sensibilisée aux maux dont souffre la société, aux inégalités, à la corruption dont elle rejette la faute sur la classe politique et indirectement sur le Roi qui tolère ces pratiques pour mieux contrôler le système. Les démarches discrètes des chefs militaires auprès du Roi n'ayant eu aucun succès, l'irritation, due aux restrictions et aux contrôles qu'impose le pouvoir lorsque l'on fait appel aux soldats pour rétablir l'ordre dans la rue ou pour défendre les frontières du pays, amène l'armée à s'engager dans des complots successifs. Les officiers de haut rang, issus de l'armée française, donnent alors le plus souvent l'impression de suivre et de couvrir de jeunes capitaines de modèle nassérien. Les divergences sur les objectifs, les ambitions concurrentes feront échouer chaque fois ces tentatives près du but. Il semble bien que les chefs des premiers complots ne souhaitent ni supprimer la monarchie, ni éliminer le Roi, mais bien forcer ce dernier à abdiquer. Ils voulaient gouverner en préservant l'institution monarchique pour sauvegarder l'unité du pays, après avoir assaini, suivant le modèle turc, le jeu politique.

Après l'attentat du Boeing, en 1972, la confiance entre le Roi et l'armée est brisée, bien qu'elle soit plus que jamais au cœur du jeu politique. En effet, le souverain se sert de la menace des prétoriens pour reprendre l'initiative et relancer le système politique en lui fournissant de nouveaux enjeux, tout en continuant à en exclure les masses. Puis les circonstances font saisir au souverain tout l'intérêt d'une politique saharienne active qui lui assure un consensus parfait pour plusieurs années. Cependant, cette politique entraîne un gonflement des crédits et des effectifs de l'armée, et engage cette dernière dans un nouveau processus de tensions avec le pouvoir politique (qui aboutira à la tentative avortée du général Dlimi, en 1983, comme le fait voir, entre autres, I. Ramonet dans l'article cité en note 9).

En 1975, la mort de Franco rouvre de façon ambiguë la question du Sahara en permettant un dégagement de l'Espagne, difficile du vivant du Caudillo. Si un accord existe entre le Maroc et la Mauritanie, l'Algérie n'est pas décidée à faciliter les choses. Faute de recevoir sa part de l'ancienne colonie espagnole, elle appuie les revendications à l'indépendance

du Front Polisario. Confronté au risque d'un grave échec diplomatique, Hassan II trouve dans la Marche verte l'occasion d'un grand mouvement de mobilisation populaire autour de l'Islam et de la monarchie. Il peut ainsi retarder d'autres formes de participation institutionnalisée, tout en espérant au départ limiter le plus possible les risques d'un affrontement avec l'Algérie. L'affaire du Sahara lui permet aussi de réintégrer l'armée dans la communauté nationale, après les complots, et de lui trouver une occupation jugée peu dangereuse politiquement. Les crédits militaires comme les effectifs augmentent. Sur le plan individuel, les militaires voient leur solde au Sahara accrue de 75 %. La contrebande avec les Canaries leur procure des avantages complémentaires. De plus, la lutte aux frontières leur donne une occasion légitime de se poser en défenseurs de l'intérêt national peu accessibles à l'idée de compromis. Les frictions avec le Palais se multiplient lorsqu'il faut, au début, obtenir du Roi en personne l'autorisation de riposter aux attaques du Polisario, les heures de sommeil du souverain n'étant pas celles des attaquants, ni celles des militaires. Dans un second temps, ce type d'autorisation sera limité au seul droit de suite.

Le renouveau du système Makhzen

Les complots militaires, l'affaire du Sahara ont laissé aux partis et aux syndicats un champ d'action très limité. Tous pressentent que le pluralisme contrôlé dont ils bénéficient cesserait immédiatement en cas de prise de pouvoir par les militaires. Leur revendication pour une véritable démocratie représentative est ainsi freinée, et ils sont amenés à se contenter des modes de cooptation institués par le pouvoir comme d'un pis-aller inévitable. En acceptant cette situation, où les membres de l'opposition sont aussi mal élus que les partisans du pouvoir, ils contribuent à discréditer un processus démocratique que les militaires répudieraient sans doute dans sa symbolique même. Depuis vingt ans déjà (1963), la monarchie a amené l'UMT à composer, par des pressions sur son organisation matérielle, acceptant en contrepartie son influence limitée dans les services publics et dans quelques fédérations d'industrie. Par là même, elle a coupé le principal parti de gauche de sa base ouvrière et créé une situation où le syndicat renonce à une présence active dans les secteurs économiques nouveaux, contre la garantie d'un maintien de l'emploi et des droits acquis dans les secteurs anciens comme les phosphates ou les services publics.

Avec les partis, le jeu est plus subtil. L'opposition de gauche jouit d'une certaine liberté qui se traduit par l'existence de journaux, d'un droit de réunion, et par une participation limitée aux fonctionnements des institutions locales et nationales. Cette situation est unique en Afrique du Nord et assez exceptionnelle dans le Tiers-monde pour que la gauche en apprécie les avantages. En contrepartie, elle se doit de participer à la communauté politique sans prétendre influencer ses équilibres fondamentaux. Il serait impensable de remettre en cause l'organisation monarchique du pouvoir, personne n'y songe réellement. Vouloir se placer dans une situation d'intermédiaire entre le Roi et les masses n'est toléré que

dans les textes doctrinaux, mais absolument impossible dans la pratique. L'acceptation de l'Islam et des grandes options nationales comme le Sahara, dans les termes définis par la monarchie, constitue également un des points fondamentaux du pacte politique implicite. Ceci acquis, la monarchie consulte largement l'opposition, veille à lui laisser accès à un minimum de ressources et à maintenir ses dirigeants dans une situation honorable. La possibilité d'un séjour épisodique en prison pour marquer les limites à ne pas dépasser n'est pas à exclure, renforçant indirectement aux yeux des masses la crédibilité révolutionnaire des dirigeants cooptés par le Makhzen. Pour les partis gouvernementaux, le problème du Roi est de créer l'impression d'une vie politique active là où il n'y a guère de place pour un changement doctrinal au-delà d'un mouvement symbolique des personnes. Le Roi a toujours refusé de s'engager directement derrière une formation politique, il veille à assurer un certain pluralisme parmi ceux qui se prévalent d'une fidélité sans réserve à l'idée du gouvernement monarchique et à sa personne (10).

Mais il est trop sensible aux clivages de la société marocaine, à l'importance des clans, des réseaux familiaux, des appartenances géographiques pour ne pas assurer parmi ses fidèles une représentation de ces divers courants, tout en sachant préserver entre eux une tension suffisante. Le problème du renouvellement des générations politiques a été jusqu'alors résolu avec une certaine habileté par le souverain. Si un nombre limité de dirigeants, aussi bien parmi ses proches que dans l'opposition, exercent des responsabilités depuis les premières années de l'Indépendance (Guedira, Aherdane, A. Bouabid, Bahnini, Boucetta, Douiri, Ali Yata par exemple), le Roi a su en plus de 20 ans réaliser un renouvellement des élites, tant pour s'assurer la collaboration de compétences nouvelles que pour maintenir dans le jeu politique coopté ceux qui auraient été tentés autrement de s'en exclure.

Le contrôle du secteur privé par le Palais

Après les complots de 1971-1972, le problème devenait particulièrement pressant dans la mesure où certains dirigeants politiques et hauts fonctionnaires éprouvaient des réactions de retrait à l'égard d'un pouvoir apparemment condamné, si du moins il ne changeait pas considérablement ses pratiques. Le phénomène aurait pu devenir contagieux et dangereux par les effets d'isolement et les stratégies d'alliances défensives suscitées au sein des divers groupes sociaux. Il fallait en particulier éviter que certains membres de l'élite supputent le nom du prochain chef militaire à l'origine d'un coup d'État possible, et ne tentent de se rapprocher de lui. Pour cela, il fallait maintenir un certain attrait au jeu politique, allant au-delà de la simple crainte des militaires qui assurait au souverain la bienveillance obligée de la classe politique. Dans ce but, le Roi a utilisé un mélange d'incitations idéologiques et de récompenses matérielles. Il laissait espérer une large ouverture démocratique du système politique, et décidait l'ouverture du champ économique à la première génération des dirigeants politiques et administratifs ayant accédé aux responsabilités dans les années soixante. Il est intéressant de noter que le secteur privé industriel et commercial est resté en majorité sous contrôle étranger jusqu'en 1973. Avec sa marocanisation, et la récupération des terres

de colonisation privée, le domaine auquel le Roi pouvait donner accès par décision personnelle est accru. Depuis longtemps, le secteur économique périlclait entre les mains des étrangers. Cette situation le neutralisait dans le débat politique marocain, alors que le patronat avait exercé des pressions considérables sur l'administration du protectorat. L'alliance des entrepreneurs étrangers et des militaires paraissait peu probable, cependant il fallait exclure la possibilité de voir un coup d'État triomphant s'assurer des soutiens politiques en faisant contrôler ce secteur par ses fidèles.

Par ailleurs, le Roi, en marocanisant l'économie, donnait une satisfaction de principe aux partis, tout en ouvrant un nouveau champ d'activité à des responsables encore jeunes qui avaient fait leurs preuves dans l'administration et les services publics. Parvenus aux postes de directeurs, de responsables d'offices, de secrétaires d'État ou de ministres à l'âge de 40 ou 45 ans, ils auraient risqué de bloquer pendant 15 ou 20 ans le sommet de la machine administrative. Un nouveau groupe de jeunes cadres formés depuis l'Indépendance, plus diplômés que les hommes de la première génération, attendait avec impatience la relève, accusant les hommes en place d'incompétence et de corruption. Leur ressentiment risquait d'en faire une clientèle naturelle pour la gauche ou pour les militaires. En libérant les hauts postes de la hiérarchie administrative, le souverain s'assure la collaboration d'une génération ambitieuse et bien formée qui lui fournira une techno-structure de très bonne qualité. (Mais, d'ici cinq à dix ans, le problème risque de se poser à nouveau, sans que l'on dispose cette fois des ressources disponibles en 1973-1974).

Le groupe d'anciens responsables publics orientés vers le secteur privé aura également bénéficié de conditions favorables à sa réussite. D'une part, les entreprises étrangères étaient depuis plusieurs années dans une expectative prudente. Elles avaient cessé d'investir, recrutaient peu, rapatriaient la majeure partie de leurs bénéfices. D'autre part, en 1974-1975, le Maroc bénéficie d'une chance économique exceptionnelle avec le quadruplement du prix des phosphates. Les grands programmes d'investissements publics vont se développer, en cherchant des partenaires du côté des entreprises privées marocaines, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'ensemble de l'économie bénéficie alors de larges crédits, du textile à l'hôtellerie. Les entrepreneurs privés se voient sollicités tant pour occuper le marché intérieur que pour développer des industries d'exportation fondées sur des coûts de main d'œuvre avantageux. L'économie marocaine enregistre une expansion qu'elle n'avait plus connue depuis le début des années cinquante. Des entreprises se fondent avec 20 ou 25 % d'apport personnel, quelquefois moins, les investissements se multiplient, le taux de profit est particulièrement avantageux (entre 15 et 25 %, quelquefois plus dans l'immobilier). Lorsque les prix des phosphates baissent sur le marché mondial, les crédits internationaux prennent le relais. Jusqu'alors, le Maroc est peu endetté et souffre d'une inflation modérée. Il offre des garanties, les grandes banques, comme les organismes financiers internationaux n'hésitent pas à répondre à ses demandes.

L'euphorie va durer jusqu'en 1978. Le coût de la guerre du Sahara, la crise mondiale finiront par restreindre les perspectives florissantes. Si les profits sont encore brillants dans quelques secteurs, notamment le vêtement et l'immobilier, toutes les entreprises travaillant avec l'État rencon-

trent des difficultés. En effet, les bureaux d'études et les entreprises de travaux publics doivent, faute de pouvoir récupérer le paiement de plusieurs années de projets réalisés pour l'État, licencier ou chercher des travaux à l'étranger. Les faillites se multiplient, et le marché s'assainit, dit-on. La main d'œuvre supporte ces difficultés avec une apparente résignation.

Cette situation de crédit rare renforce le rôle des banques qui agissent comme un groupe de pression cohérent et structuré, évitant de se faire concurrence, jouant aussi bien sur leurs liens avec la techno-structure économique marocaine qu'avec les banques et les institutions financières internationales. Prudents, les banquiers exigent des garanties personnelles des entrepreneurs (terres, immeubles, voitures, mais aussi la signature de l'épouse ou de représentants de son lignage). De ce fait, la plupart des affaires et des projets gardent un aspect personnel très marqué, lié au fondateur marocain de l'entreprise, à son réseau familial et à ses liens de clientèle.

Le Palais est très présent dans ce jeu économique, et l'on peut même penser qu'il y a transposé en grande partie les règles de contrôle et de manipulation qu'il pratique dans le secteur politique. Certes, le Maroc vit en économie de marché et la régulation des entreprises est soumise à cette loi. Mais l'importance des crédits et des marchés publics permet les jeux d'influence. Le secteur bancaire public ou privé peut être sensible aux recommandations. Aucun entrepreneur marocain n'a pu occuper une place importante dans le secteur privé depuis l'Indépendance sans l'accord personnel du souverain. Parfois, son intervention prend la forme d'une invitation à s'occuper de telle ou telle entreprise en association avec un partenaire étranger, avec l'offre d'un appui personnel ou financier. Cette méthode est employée fréquemment avec les anciens membres de la classe politique ou administrative. Par ailleurs, il faut souligner le fait que le Roi est devenu le premier entrepreneur privé marocain, en particulier depuis son rachat en 1980 des avoirs de la Banque de Paris et des Pays-Bas qui étaient restés au Maroc après la nationalisation des Chemins de Fer et de l'Énergie électrique en 1964, et qui sont regroupés dans un holding, l'Omnium Nord-Africain. Cet ensemble de sociétés couvre notamment l'importation de véhicules, les conserveries de poisson et de produits agricoles, des usines de conditionnement de produits laitiers, et de fabrication de fromage, la location de camions et de gros matériels de travaux publics, des imprimeries, des mines. Il est difficile d'en préciser les frontières, mais on estime que l'ONA emploie plus de quinze mille ouvriers et représente une valeur d'actif de plusieurs centaines de millions de dirhams. Présidé avant son rachat par un ancien Premier ministre, Mohamed Benhima, il est actuellement géré par David Amar, ancien président de la communauté israélite de Casablanca (et qui fut député du FDIC au Parlement élu en 1963). Sans atteindre l'importance de l'empire industriel du Shah d'Iran ou d'Osman Ahmed Osman en Égypte, les affaires privées du Roi comptent aujourd'hui beaucoup plus dans le système marocain que ce n'était le cas du temps de Mohamed V, qui avait conservé une gestion de propriétaire foncier. Il faudrait y ajouter des avoirs à l'étranger dont le montant est difficile à évaluer (11), et situer cet ensemble économique dans un réseau où les membres de la famille royale jouent également un rôle économique important. Soigneu-

sement écartés de toute activité publique depuis la mort de Mohamed V, ils ont pu trouver là de larges compensations.

Si le Roi est le premier entrepreneur du pays, il n'est pas tout à fait un entrepreneur comme les autres, ce qui, en termes d'économie de marché, crée des situations inégales et des frustrations. Les traitements de faveur dont il peut bénéficier de la part des services publics entraînent des jalousies. Par ailleurs, le Roi se comporte parfois dans le secteur industriel comme un innovateur, il adapte des techniques qui ne sont pas a priori rentables à court terme. La nature de sa présence et de son intervention dans le secteur économique doit donc être nuancée. Il est clair qu'elle relève d'un projet consistant aussi bien à éviter l'apparition d'un centre de pouvoir concurrent que d'un désir d'accroître les ressources du système politique placées sous son contrôle.

La crainte de voir s'opérer des rapprochements entre les militaires et les milieux d'affaires a également pu jouer. On a parlé parfois de contacts établis avant le deuxième complot entre le général Oufkir et les milieux fassis de Casablanca. Depuis lors, un certain nombre d'officiers supérieurs, y compris en son temps le général Dlimi, ont investi dans les affaires industrielles et commerciales, au même titre que la première génération de l'élite politique. Ces contacts et ces participations n'ont pu avoir lieu sans l'assentiment du Palais. Des mariages ont aussi rapproché les deux milieux. Quand on connaît l'attention que le Makhzen prête traditionnellement aux stratégies matrimoniales, il est peu probable que ces faits soient passés inaperçus. Faut-il supposer une volonté de la part du groupe des entrepreneurs d'établir des contacts sociaux non suspects avec ceux qui peuvent prétendre à plus ou moins long terme prendre le relais de la monarchie ? Sans en déduire un projet cohérent à l'échelle des groupes, il peut y avoir des convergences qui dépassent le hasard des affinités individuelles.

Mesures complémentaires d'extension du champ politique après les complots

On a déjà évoqué, parmi les mesures prises par la monarchie pour accroître, au lendemain des complots, la masse des moyens économiques gérés par le système politique, la décision de récupérer les terres de colonisation privée. Cette décision est encore plus ambiguë que la prise de contrôle du secteur privé industriel. Elle satisfait à une demande ancienne des nationalistes. Mais son caractère tardif aura permis aux colons de vendre à peu près les deux tiers de leurs propriétés à des Marocains susceptibles d'obtenir des dérogations aux mesures de blocage. Théoriquement, l'État et les offices agricoles devaient récupérer ces superficies pour les cultures, en blocs s'il s'agissait de plantations, ou préparer leur distribution. En fait, la décision de reprise sera l'occasion d'un apurement des situations juridiques antérieures, qui se traduira par une régularisation des transactions illicites dans la quasi-totalité des cas. Mises à part quelques distributions très orchestrées aux anciens ouvriers des fermes de colonisation, qui auront pour but de dissimuler l'opération d'escamotage des meilleures terres au profit des fonctionnaires, des officiers et des commerçants influents, les superficies récupérées en 1974

resteront entre les mains de l'administration. Elle les exploitera suivant des règles bureaucratiques peu soucieuses du calendrier agricole, qu'il s'agisse des traitements chimiques, des engrais ou des aliments de bétail. Le rendement moyen a alors tendance à rejoindre celui des domaines autogérés algériens, et les agriculteurs modernes se servent de cet argument pour demander à l'État de renoncer à l'agriculture et de leur rendre les terres. Il est vraisemblable qu'aucune mesure ne sera prise en ce sens, malgré des pressions extérieures très fortes exercées sur les pouvoirs publics, par crainte de mécontenter la bureaucratie agraire et les populations qui revendiquent ces terres au nom des droits antérieurs à la colonisation.

Diverses mesures prises après les complots de 1971-1972 ont également élargi le champ de contrôle et le système de récompenses géré par la monarchie. Les recrutements de fonctionnaires, dans l'euphorie de l'augmentation du prix des phosphates en 1974, ont été accrus. Lorsque les prix ont plafonné, puis baissé, en 1975-1976, les décisions essentielles étaient prises, et le courant allait dans le sens suivi depuis l'indépendance. Le chiffre des agents de l'État est ainsi passé en un peu plus de 20 ans de moins de 50 000 à plus de 500 000. Pour leur part, l'armée et les forces de l'ordre comptent près de 200 000 agents. Viennent ensuite les enseignants des divers niveaux, dont le nombre dépasse largement 100 000.

Les conséquences de ce changement peuvent être analysées de multiples façons. En premier lieu, la persistance de divers liens de solidarité crée des effets informels de répartition, car chaque salaire fixe fait vivre entre 5 et 10 personnes. Les multiplications d'emplois peu productifs ont sans doute largement contribué à éviter des catastrophes sociales, tant dans les campagnes défavorisées que dans les grandes villes. A cette multiplication des emplois du secteur public, il faut également rattacher la création de nouvelles provinces et préfectures, qui passent de 12 à 40 en une vingtaine d'années. Par ailleurs, même si tous ces agents de l'État ne sont pas des fidèles inconditionnels de la monarchie, peu affirment des opinions d'opposants actifs. L'encadrement de la population est assuré et la présence mieux répartie des fonctionnaires peut créer un effet stabilisateur, ne serait-ce que par l'amélioration des services publics au niveau local.

La réforme communale de 1976 a créé une situation nouvelle par rapport aux années soixante (12). Le contrôle de l'administration locale et communale a réellement été transféré aux élus qui, dans certains cas, gèrent des budgets et des personnels considérables. Cette expérience de décentralisation constitue un facteur positif d'autant plus marqué qu'il contribue à relier le niveau de décision local au niveau national par d'autres circuits que ceux de l'administration. Il prend tout son sens dans le pluralisme de la majorité actuellement représentée au gouvernement, et dans le consensus politique qui lie cette majorité à l'opposition dans l'affaire saharienne. Le domaine local est justement, dans cette perspective, ressenti comme un secteur où l'union doit aussi se réaliser. Hassan II insiste régulièrement sur ce point dans ses interventions, appelant à un développement des responsabilités des élus, et à leur autonomie face à l'administration.

Étant donné la place prépondérante prise par l'État dans le développement économique local, les sujets de concertation ne manquent pas

entre l'administration et les élus. Une certaine entente se noue, aussi bien avec les élus de la majorité qu'avec ceux de l'opposition, l'objectif commun étant de trouver le meilleur moyen de favoriser la réalisation des projets reconnus d'intérêt local. L'administration provinciale a compris qu'elle pouvait, dans certains cas, faire avancer plus facilement un dossier à Rabat en en confiant la défense aux élus qu'en s'adressant à sa propre hiérarchie. Elle ne pousse pas encore ce raisonnement jusqu'à leur laisser le mérite de la réussite des projets aux yeux de leurs électeurs. De même, l'administration provinciale et les élus ont compris à la perfection qu'un échange croisé de services et de subventions pouvait leur permettre d'obtenir ce que l'administration centrale leur refusait. Le système fonctionne bien pour les véhicules et les fournitures; il n'est pas loin de s'étendre aux indemnités et aux frais de représentation. En retour, il arrive qu'un président du conseil municipal de l'opposition soit logé dans une villa des Domaines occupée précédemment par un agent d'autorité. Certes, cet ensemble de relations de complicité s'établit au détriment d'une image jacobine des administrations centrales. Certains agents à la compétence verbeuse sont perçus comme des parasites par les populations qu'ils doivent administrer. Quelques-uns n'hésitent pas à profiter de leurs situations pour spéculer sur les terrains à bâtir, d'autres attendent simplement leur prochaine mutation en passant plus de temps au café avec leurs collègues que dans leurs bureaux, créant un embryon de société provinciale: chaque petite ville érigée en chef-lieu voit s'installer autour du gouverneur une centaine d'agents accompagnés de leur famille, qui recréent les mesquineries et les rivalités de l'univers administratif de Rabat.

Cette extension des recrutements publics, qui s'était accompagnée d'une certaine augmentation des salaires longtemps bloqués, devrait cesser totalement si le Maroc suit les recommandations des organismes financiers internationaux. Les effets sur l'emploi des diplômés se feront rapidement sentir dans la mesure où l'administration constitue aujourd'hui le débouché essentiel d'un ensemble d'écoles et de facultés qui ont également connu, depuis 1973, un accroissement considérable. Pour ne pas avoir à imposer une sélection à caractère éliminatoire à l'entrée du supérieur, le gouvernement marocain a alors ouvert largement l'université aux diplômés de l'enseignement secondaire. Le nombre des titulaires du baccalauréat dépasse 40 000 par an, et celui des candidats 70 000. Des universités ont été créées à Fès, Oujda, Marrakech et Tetouan pour éviter une trop grande concentration à Rabat et Casablanca. Jusqu'en 1983-1984, les étudiants ont tous bénéficié de bourses, aussi bien dans leur pays qu'à l'étranger, avec de multiples interventions auprès des universités françaises pour accepter les plus larges quotas possibles.

Aujourd'hui, ces masses d'étudiants engrangés par le système universitaire dans les années 75-80 arrivent en fin d'études à un moment où le recrutement public se ferme. Le secteur privé ne pourra en absorber qu'un tout petit nombre, les diplômés marocains ne connaissent pas encore les chemins de l'Arabie et du Golfe comme leurs collègues égyptiens. Leur connaissance souvent insuffisante de l'arabe classique, de l'anglais, et même du français constitue un handicap certain. L'enseignement réduit ses recrutements à la relève des coopérants. L'armée n'est guère favorable aux recrutements de diplômés; elle conserve jalousement ses propres filières. Si le système éducatif doit connaître une cer-

taine récession, les conséquences politiques et économiques en sont difficilement mesurables. L'enseignement supérieur fait partie des domaines où les cadres de l'opposition ont trouvé un refuge largement toléré. La remise en cause de leur domination dans le secteur universitaire pourrait constituer une rupture du jeu politique limité aux élites dont la monarchie ne souhaite pas sortir.

Le contrôle du champ religieux (13)

L'arrivée sans espoir sur le marché du travail de diplômés mal formés réduits au chômage peut procurer aux mouvements islamistes, comme au Moyen Orient, une clientèle résolue, parce que sans illusions et sans espoir. Jusqu'alors, ces organisations n'ont pas réellement constitué une menace pour le pouvoir marocain. De tout temps, la monarchie a veillé à conserver le contrôle du champ religieux. Si, en tant que prince héritier, Hassan II avait semblé prendre quelque distance avec l'Islam, dès son accession au trône, l'habit, le discours et la pratique officielle sont ceux du Commandeur des croyants. Commentant la chute du shah d'Iran en 1980, il estime qu'il a commis l'erreur de vouloir être le premier empereur laïque d'un pays où l'Islam est organisé en clergé. «Le shah a voulu gouverner avec le glaive, mais sans, et même contre le goupillon... si le shah avait accepté de ne pas jouer exclusivement la carte de la laïcité, les imams, dans leur quasi-totalité, l'auraient suivi.» (14).

Il est clair qu'Hassan II n'aurait jamais commis une telle bévue. Depuis l'indépendance, la monarchie marocaine a su se servir de l'Islam pour dominer le champ politique. L'interdiction, en 1960, du Parti communiste marocain par la cour d'appel de Rabat constitue un avertissement pour tous les partis dont la doctrine pourrait présenter une similitude avec celle du PCM. Cet arrêt fournit également un précédent juridique d'une importance politique considérable sur l'étendue du pouvoir du souverain en tant que chef religieux. Aucun texte, fût-il constitutionnel, aucune autre autorité ou corps élu ne peut en ce domaine s'opposer au souverain. Comme le nationalisme, l'Islam contribue donc à verrouiller le champ politique en assurant le contrôle idéologique en dernier recours par la monarchie. Sans attendre les événements d'Iran, le souverain a organisé de longue date des relais et des intermédiaires en animant et en réorganisant les conseils d'oulémas. Au niveau provincial, ces derniers jouent le rôle d'assistants des gouverneurs pour définir l'orthodoxie, veiller à la conformité des prênes et autoriser la construction des mosquées, même privées. De nouveaux caïds formés à l'école de Kenitra à la suite de concours organisés parmi les anciens élèves des facultés de *Charia* s'occuperont, dans chaque province et au ministère de l'Intérieur, de régler les affaires religieuses. Le souverain envisage même d'ouvrir de nouveaux débouchés aux diplômés des facultés religieuses en les envoyant islamiser l'Afrique noire et ramener à la pratique de l'Islam orthodoxe les immigrés marocains en Europe, qui semblent dangereusement travaillés par les mouvements islamistes.

Les mesures décidées au lendemain des émeutes de janvier 1984 montrent que le pouvoir entend occuper le champ religieux dans sa totalité, en l'associant, si besoin est, au thème national de la récupération du

Sahara présentée comme un *jihad* entrepris contre une Algérie laïcisée et inféodée à Moscou. La présidence du comité «Al Qods» assurée par le Maroc depuis 1979, à la demande de l'Organisation de la Conférence islamique, constitue également une reconnaissance internationale du rôle du Roi comme leader de la communauté musulmane. Les bénéfices tirés de ce rôle sont clairs dans le domaine intérieur. A l'extérieur, le Roi peut espérer obtenir des États islamiques producteurs de pétrole une aide tant pour la guerre du Sahara que pour développer l'économie.

Malgré toutes ses précautions et ses avantages sur les autres responsables des pays musulmans, la monarchie marocaine ne contrôle pas la totalité du champ religieux. Un ensemble plus ou moins spontané d'associations, de prédicateurs autonomes et d'agitateurs sociaux s'y rencontrent, avec l'espoir d'exploiter toute faille entre le pouvoir et les masses. Des confréries nouvelles recrutent des adeptes, particulièrement dans les milieux urbains défavorisés. Dans les prêches, la critique sociale et politique est fréquente, ne ménageant pas toujours le souverain. L'adversaire religieux le plus marqué du souverain est sans doute Abdessalam Yassine, directeur de la revue *Al Jamaa*. Idéologue de formation moderne rappelant par certains côtés Sayyed Qotb, A. Yassine n'appartient cependant à aucun groupement et limite son opposition à une propagande intellectuelle. Bien qu'il soit périodiquement arrêté et emprisonné, son opposition au Roi ne ressemble en aucun cas à l'hostilité de l'Imam Khomeiny envers le shah d'Iran. D'autres aspects de l'Islam populaire semblent mobiliser des sentiments religieux à la limite du licite et des traditions païennes: certains moussems donnent lieu à une sorte de défoulement collectif organisé pour échapper aux pressions de la société actuelle et compenser ses manques. Ces pratiques se rencontrent dans des sociétés rurales ou dans des banlieues de villes; le pouvoir observe et souvent encourage, avec une inquiétude minimale.

L'Islam est donc présent de façon diffuse et contrôlée dans le système politique marocain. Pour le moment, il ne constitue pas une menace pour un pouvoir qui dispose en ce domaine d'un héritage complexe de légitimité qu'il sait manier avec habileté. Au cas où le pays connaîtrait de graves difficultés d'ordre interne ou externe, il est certain qu'il existe, de façon confuse, des groupements prêts à les exploiter et à les transformer en maniant les justifications de l'idéologie religieuse. Ils ont jusqu'ici semble-t-il, peu de choses en commun. Ont-ils pénétré l'armée et la police? Se contentent-ils de relayer les mouvements marxistes actifs, dans les années soixante-dix, sur les campus et dans les cités universitaires, en utilisant des arguments qui ne sont pas toujours très différents? Verra-t-on se développer dans la campagne un Islam de compensation? Faute d'un marché politique ouvert, on peut faire l'hypothèse que se reportent sur le religieux des comportements et des revendications qui s'exprimeraient, en d'autres temps, autrement. Le pouvoir en est sans doute moins effrayé que les partis et les syndicats à héritage laïc. On peut penser qu'il saura jouer de ce sentiment, comme il agite l'épouvantail militaire; cependant, il ne faut pas exclure les risques d'actes d'individus ou de petits groupes animés par une idéologie islamique de refus, semblable à celui auquel appartenait l'assassin de Sadate, ni même une mobilisation islamique plus large en cas de carence soudaine du pouvoir. Par ailleurs, la récupération du courant islamique par le Makhzen reste possible. En se plaçant à sa tête, le Roi répondrait aux sollicitations de

A. Yassine. Il pourrait pratiquer à l'égard des dirigeants de ces mouvements la tactique subtile d'intégration et d'usure que la monarchie a si bien menée avec les partis et les syndicats. Autrement dit, les mouvements islamistes pourraient-ils à leur tour être cooptés dans le jeu politique des élites? L'hypothèse paraît encore hâtive, mais ne saurait être exclue.

Pouvoir royal et nouveau Makhzen

Au cœur du système politique marocain se trouve un homme seul: le Roi, héritier d'un mode de gouvernement constitué par les dynasties marocaines au cours des siècles: le Makhzen (15). Certes, le Roi est également, selon la Constitution, chef des armées, titulaire du pouvoir réglementaire et, pendant les nombreuses vacances ou renvois du Parlement, du pouvoir législatif, et enfin, bien entendu, du pouvoir religieux en tant que Commandeur des croyants. De ce fait, les modes d'exercice du pouvoir royal appartiennent tantôt à la tradition marocaine, tantôt au registre politique de l'État-nation constitué par le protectorat et largement réapproprié au lendemain de l'Indépendance. On aurait pu penser que la part d'héritage de l'État-nation allait, avec sa logique propre, structurer l'ensemble. Avec le recul d'une vingtaine d'années d'exercice du pouvoir par Hassan II, l'héritage du Makhzen semble constituer un mode parallèle de fonctionnement du gouvernement, une sorte de «sotto governo», contrôlant, ou paralysant les mécanismes officiels, ou encore y suppléant.

L'analyse du système makhzien est délicate, elle doit dépasser les apparences, même si celles-ci comptent grandement comme dans toute «société de cour» (16). A première vue, la continuité est frappante dans le quotidien même de la vie du Roi. Comme au XIX^e siècle, son entrée dans chaque lieu public est annoncée par une escouade de serviteurs affairés, vêtus de la gandourah blanche et du tarbouch rouge, appelant dans une sorte de mélodie grégorienne la bénédiction de Dieu sur le souverain. Si les corporations du Palais n'ont plus la même importance qu'autrefois, les chambellans jouent un rôle beaucoup plus complexe que celui de simples organisateurs du protocole ou de la vie quotidienne du Roi. Les serviteurs du Palais sont recrutés parmi toutes les tribus, suivant des réseaux complexes de recommandations. Il est toujours possible de faire passer par leur intermédiaire une intervention, une plainte ou un vœu. Comme au XIX^e siècle, le bureau des requêtes est extrêmement actif, et les citoyens ont compris depuis longtemps qu'il valait mieux s'adresser au Makhzen pour exposer ses doléances que d'intenter un recours pour excès de pouvoir. L'institution fonctionne donc comme une sorte d'ombudsman, et l'on a vu des ministres mis en cause personnellement par cette voie avoir à justifier et souvent à rectifier leurs décisions.

Tant les horaires que la vie quotidienne ou privée du souverain sont organisés et gérés suivant les traditions du Makhzen par des hommes qui n'ont pour raison d'être que le dévouement absolu à sa personne. Les tensions avec les responsables de l'appareil d'État, qui obéissent à une rationalité différente, sont inévitables. Ces tensions semblent parfois érigées en système de gouvernement par Hassan II. Au-delà des appa-

rences, son Makhzen actuel ressemble autant à celui d'Hassan I^{er} que l'architecture néo-chérifienne, qui a ses faveurs, à celle de ses ancêtres du XIX^e siècle. Sans que l'on soit en face d'une « société de cour » extrêmement réglée, comparable à celle du XVII^e siècle français, il semble bien que le Makhzen constitue un système de conflits contrôlés par le Roi pour rester maître de la mobilité sociale dans un ensemble en voie de transformation très rapide. Nous avons vu précédemment comment le Roi était au cœur de chacun des champs ou secteurs de la vie sociale du pays, qu'il s'agisse du champ religieux, du champ politique, du champ économique, du champ de la violence légale. S'il est devenu le premier entrepreneur et le premier propriétaire foncier, c'est aussi, au-delà du simple désir d'accumulation, le souci de ne laisser à aucun autre une situation de prestige et d'influence. Dominant tous les champs de l'univers social, il est particulièrement attentif à la régulation de leur système de communication pour éviter qu'une coalition ne puisse se former contre lui. C'est pourquoi le Makhzen est avant tout un gouvernement des hommes, laissant le plus souvent l'administration des choses à la technocratie.

Cette situation explique pourquoi le Roi se montre attentif à la constitution de toute situation de pouvoir, que ce soit dans l'administration, l'armée, ou le secteur privé. La communication entre les divers secteurs ne peut se faire que par son intermédiaire. Les clans, les réseaux sociaux et familiaux doivent donc être l'objet d'une vigilance souple qui n'a rien à voir avec les pratiques habituelles d'un système bureaucratique mais qui fait partie de l'héritage implicite du Makhzen. Gérant un ensemble de ressources considérable, le Roi est en mesure de régler la mobilité sociale des individus et des familles en fonction du dévouement qu'elles témoignent à sa personne. Pour exercer ce rôle de « boîte noire » du système politique marocain, le souverain a besoin d'être informé de tout ce qui se passe autour de lui, et plus particulièrement dans les secteurs de la bureaucratie moderne qu'il ne contrôle qu'indirectement. D'où l'importance de ces réseaux informels d'individus, de familles qui couvrent tout le pays. Les religieux – oulémas, chorfas, chefs de confréries – jouent un rôle de premier plan dans ces circuits d'échanges où le Makhzen troque des informations contre de la considération et quelques interventions. Le côté prudent, conservateur et parfois passif qui s'est révélé chez Hassan II lorsqu'il a succédé à Mohamed V, a eu pour effet d'accroître autour de lui ces tensions, ces informations contradictoires, ces efforts pour l'influencer qui lui permettent en définitive d'avoir une vue d'ensemble des situations et d'exercer, au moindre coût pour lui-même, une action de régulation.

Ce comportement contraste vivement avec le côté dynamique, réformateur et activiste qui le caractérisait lorsque, prince héritier, il poussait son père, non sans heurts parfois, à prendre la direction des affaires. Depuis lors, le Roi a repris la tradition alaouite de gouvernement à l'économie, dosant les marques de faveur ou d'ostracisme, utilisant les invitations et les fêtes pour faire monter ou descendre la cote d'un individu aux yeux de tous. La classe politique s'est admirablement prêtée à ce jeu subtil, et il est symbolique que le premier complot ait eu lieu à l'occasion d'un anniversaire du Roi qui réunissait à Skhirat aussi bien Allal El Fassi que le

Dr Messouak* (17). L'occasion était certes choisie pour des raisons techniques, mais il était trop tentant pour les révoltés de s'en prendre du même coup au réseau de complicités qui réunissait autour du Roi tous les acteurs du système social et politique.

La gestion de ce système, qui étend ses ramifications à l'ensemble du corps social, ne peut reposer sur une seule personne, mais la délégation de ce pouvoir est redoutable. On peut, à certains égards, considérer que des militaires comme les généraux Medboh, Oufkir ou Dlimi ont tous trois fait partie du cercle restreint de ceux qui informaient le Roi, disposaient de son autorité, et en ont profité pour menacer son pouvoir et sa personne. Aujourd'hui, la centralisation des informations militaires est assurée par le général Moulay Hafid, oncle du Roi, qui ne lui fera sans doute pas courir le même genre de risque. Les membres du cabinet royal sont, à des titres divers, les gérants privilégiés de ce type de relations. Parmi eux, Ahmed Reda Guedira est familier du Roi depuis sa jeunesse. Ancien Directeur du cabinet du Prince héritier, puis du Cabinet royal, il a été le Premier ministre de fait de la première expérience de démocratisation en 1962-63. Son rôle est aujourd'hui plus marquant en politique étrangère, mais on l'imagine mal se désintéressant des projets de démocratisation et des nouvelles tentatives de constitution d'un parti monarchiste. Juriste de formation, il croit aux textes, à un certain formalisme, tout en sachant se plier aux subtilités du système makhzien. Un autre juriste, M'hamed Bahanini, ancien précepteur des princes, a été longtemps secrétaire général du gouvernement. Il est en quelque sorte la mémoire vivante du système administratif et politique marocain, connaissant aussi bien les textes que les personnes.

Quelques ministres peuvent, à des titres divers, être considérés comme des membres à part entière du Makhzen restreint, du « carré » du Roi, qui le suit dans ses déplacements à Fès ou à Marrakech, partage ses habitudes de travail et de vie nocturne. Le Premier ministre Karim Lamrani fait incontestablement partie de ce groupe ; ses fonctions de responsable de l'Office chérifien des Phosphates, son importance comme homme d'affaires renforcent en quelque sorte sa surface d'homme public. Le ministre de l'Intérieur, Driss Basri, fait aussi partie de ceux qui ont un accès facile au Roi, étant donné l'intérêt qu'il a toujours porté aux problèmes de sécurité. D'autres personnages font partie de longue date des familiers, avec plus ou moins d'importance. D'autres ne font que passer dans l'entourage quelques mois ou quelques années, et en repartent plus ou moins remplis d'amertume. Il faudrait distinguer, dans le cercle des familiers, plutôt que dans celui des ministres, un cousin du Roi, Moulay Ahmed Alaoui, ministre d'État, ancien ministre de l'Information et surtout directeur des principaux journaux marocains de langue française *Le Matin du Sahara* et *Maroc-Soir* dont les éditoriaux donnent le ton des réflexions officielles destinées aux cadres du pays et aux observateurs étrangers.

La distance est souvent plus marquée à l'égard des ministres techniciens et des responsables des grands services publics. Depuis plusieurs années, le Roi ne réunit plus le conseil des ministres, rencontre rarement les ministres techniques et donne l'impression de vouloir laisser agir les

* Le docteur Messouak, aujourd'hui décédé, avait été secrétaire général du parti communiste marocain.

responsables bureaucratiques aussi longtemps qu'ils ne déclenchent pas de conflits, et sont assez habiles pour ne pas trop faire parler d'eux, sans pour autant se faire oublier des médias.

Les horaires et les méthodes de travail du Roi le tiennent de plus en plus éloigné du quotidien bureaucratique, à un moment où le système donne l'impression d'une concentration croissante du pouvoir de décision. C'est pourquoi, peu soucieux de courir des risques inutiles, les responsables administratifs sont souvent démobilisés, ou risquent de commettre des erreurs techniques d'appréciation (hausse inattendue du prix du butane ou modification des règles de fonctionnement du système scolaire) comme celles qui ont entraîné les émeutes de janvier dernier. Il se peut aussi qu'après plus de vingt ans, le caractère répétitif et insoluble des problèmes économiques et sociaux marocains entraîne chez le souverain une réaction de lassitude et le désir de voir la bureaucratie assumer ses responsabilités, quitte à la désavouer si les choses tournent mal. En revanche, en politique extérieure, l'intérêt est toujours vif et renouvelé. L'association avec Guedira fonctionne bien, et le Roi a l'impression de pouvoir retrouver là une mobilité et des ressources de prestige ou de moyens matériels, alors que la politique intérieure ne lui apporte qu'inquiétude et déceptions. On en vient à penser que son rôle en politique extérieure, dans la défense de l'identité du Maroc, dans l'affirmation de sa présence à l'échelle du monde arabe, lui permet de trouver des ressources symboliques et financières susceptibles de dépasser les blocages internes.

Par ailleurs, le fonctionnement du Makhzen, le maintien sous tension du champ politique et social impose aussi au souverain des contraintes personnelles qui, avec le temps, peuvent lui paraître plus pénibles. Il préférera s'en affranchir en consacrant une partie non négligeable de son temps à parler avec ses architectes et ses décorateurs qui construisent et agrandissent les nombreux palais où il peut, à Fès, à Marrakech, à Tanger, à Ifrane et quelques autres lieux, échapper aux contraintes bureaucratiques de Rabat. Son rôle d'agriculteur et d'entrepreneur retient aussi une partie non négligeable de son temps. Enfin, le maintien de sa forme physique par le sport, et notamment le golf, fait aussi partie de l'indispensable. Partant de là, avec un horaire de travail régulièrement décalé vers la nuit, le temps consacré à faire fonctionner la «boîte noire» du système politique marocain sera donc réduit à l'essentiel, c'est-à-dire à un jeu politique limité aux élites, sans courir le risque d'une extension aux masses, ou même d'un contrôle plus étroit du fonctionnement du système bureaucratique.

Cette sorte d'immobilisme ne va pas sans risques dans la mesure où l'État-nation existe au Maroc, et fonctionne dans l'ensemble correctement si on le compare à ses voisins du Maghreb et du Moyen Orient. Il aurait sans doute besoin d'impulsions supplémentaires, de cohérence, et de quelques réformes, si l'on veut continuer dans la même direction. Les critiques de ce mode de fonctionnement se rencontrent, de façon inattendue, parmi les hauts fonctionnaires et les hommes politiques qui reconnaissent cependant le caractère indispensable de la monarchie pour préserver l'unité nationale et maintenir l'identité du pays face à l'Algérie. Mais ils pensent qu'une continuation des pratiques actuelles, indifférentes aux changements en profondeur du pays, ne peut conduire qu'à des catastrophes.

Les contraintes du système social

Avant de progresser dans l'analyse de l'avenir du pays et de la monarchie, il serait utile de mieux situer les contraintes qui pèsent sur le Maroc et de dégager quelques constantes qui s'imposent quelles que soient les hypothèses d'évolution ou de changement politique que l'on peut formuler.

Le Maroc fait maintenant partie des pays qui doivent assurer leurs fins de mois grâce à l'aide des organismes financiers internationaux. Ses réserves de change sont inférieures à un mois du coût de ses importations, alors qu'il doit se procurer plus de 50 millions de quintaux de céréales par an pour nourrir une population de plus de 23 millions d'habitants, urbanisée à près de 50%. L'approvisionnement des masses urbaines en produits alimentaires subventionnés est aujourd'hui le problème politique essentiel du pays. Le monde rural semble encore avoir une certaine marge d'élasticité en termes d'auto-consommation. Si les conditions se détériorent trop, et s'il ne trouve pas de ressources dans les réseaux de solidarité familiale ou d'aide étatique, le paysan pauvre émigrera et la traduction politique de son problème de subsistance se manifesterà en ville. En revanche, en milieu urbain, la marge d'élasticité est beaucoup plus réduite. Toute variation des coûts des produits nécessaires à la survie des couches inférieures des masses urbaines peut se traduire en termes de violence. Relativement contrôlée dans les grandes villes, cette violence semble plus difficile à prévoir et à réduire dans les villes moyennes qui ont connu les plus forts taux d'expansion de population dans les dix dernières années.

Or, loin de diminuer, la pression financière exercée sur le Maroc doit s'accroître. Le pays ne peut raisonnablement compter aujourd'hui sur l'aide extérieure pour nourrir ses masses urbaines prolétarisées. Ses ressources propres ne vont guère s'accroître, à moins d'un miracle sur le prix des phosphates. Les exportations agricoles, le tourisme et les ressources provenant de l'émigration peuvent au mieux se maintenir, mais il serait plus raisonnable de prévoir une baisse. Or, dans la dernière décennie, le pays a suivi une politique financière aventureuse. Pour une large part, cette politique peut s'expliquer par le choix de la monarchie, qui s'est efforcée de constituer alors les bases économiques et sociales d'une classe moyenne qui puisse dissuader les militaires de tenter de nouveaux coups d'État. L'expansion du secteur privé, mais aussi le gonflement du système éducatif et de l'appareil bureaucratique ont concouru à cette stratégie. Cette transformation sociale rapide a été financée au départ par l'augmentation du prix des phosphates, mais avec leur forte chute dès 1976, le Maroc, qui avait jusqu'alors pratiqué une politique financière très prudente, a considérablement augmenté son déficit budgétaire et ses emprunts à l'étranger, finançant largement l'un par l'autre.

Ce faible endettement extérieur au départ, un comportement traditionnellement prudent de ses financiers et une certaine bienveillance des pays occidentaux lui ont permis de vivre plusieurs années au-dessus de ses moyens. Le coût de la guerre du Sahara a, par contre, contribué à dégrader la situation. Les perspectives sont très sombres. Quels que soient les remèdes choisis, leur coût social et politique sera douloureux. Le poids de la dette extérieure est de l'ordre de 11 milliards de dollars (18), le service

de la dette, de l'ordre de 2 milliards de dollars par an, et le déficit budgétaire oscille entre 12 et 14 %, en dépit d'une politique de stabilisation poursuivie avec un succès inégal depuis 1978. Pour financer ces déficits, le Trésor a absorbé plus de 40 % des crédits du système bancaire marocain, et plus de 70 % des encours du crédit total, y compris l'aide extérieure. Lorsque le gouvernement marocain a demandé un rééchelonnement de sa dette extérieure au club de Paris, il a dû prendre l'engagement de réduire considérablement son déficit et de dégager progressivement une épargne publique. A ce prix, il pourra recevoir l'aide minimale qui lui permettra de payer le service de sa dette, d'importer les céréales et le pétrole dont il a besoin. En contrepartie, il devra réduire ses dépenses en bloquant ses investissements et en cessant de recruter des fonctionnaires. Il devrait aussi réaménager le système fiscal et instituer une taxe à la valeur ajoutée et un impôt général sur le revenu. S'il ne peut toucher pour le moment aux dépenses militaires, il lui faut réduire d'autres grands secteurs de dépenses, comme l'éducation et les subventions aux produits de première nécessité. Globalement, il faut aboutir à une réduction de la consommation, qui ne peut se faire que par une baisse des salaires réels.

Il faut ajouter à ce sombre bilan des perspectives d'évolution peu encourageantes de l'industrie marocaine. Ses coûts de production sont trop élevés, même avec des coûts salariaux très bas, à l'exception des secteurs du vêtement et du cuir. Dans un contexte d'ouverture et de concurrence, la plupart des productions actuelles sont condamnées à disparaître lorsqu'elles seront en compétition avec une production automatisée. Les opérations de montage de véhicules, comme de nombreuses opérations de substitution d'importations entreprises dans les années 70, sont de ce fait placées dans une situation de précarité. Seul le secteur des phosphates a la taille et les moyens d'organiser une production robotisée. Ce processus y est déjà largement engagé avec, comme conséquence, le recrutement d'un personnel ouvrier titulaire du baccalauréat.

L'émigration vers l'Europe est également bloquée. Celle qui pourrait se dessiner vers les pays arabes est encore hésitante, même si l'on peut estimer que le récent accord d'unité signé avec la Libye* devrait ouvrir des possibilités intéressantes, mais aléatoires.

Seule l'agriculture offre à moyen terme des perspectives encourageantes. Mais avec des investissements limités, il vaut peut-être mieux favoriser les zones de culture en sec, qui sont susceptibles d'améliorer la production de céréales si la pluviométrie est un peu plus favorable. Un effort en faveur de ces zones évitera également de voir leur population déferler vers les villes. On peut envisager également d'accentuer la production céréalière dans les périmètres irrigués. Le Maroc a conservé la meilleure agriculture du Maghreb. Dans l'immédiat, elle devra surmonter les difficultés que causera l'arrivée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun à certaines de ses exportations. A long terme, sa marge d'action pour nourrir sa population et exporter vers son environnement immédiat reste considérable, au prix sans doute d'une diminution de l'emprise de l'État et d'un réaménagement modéré des structures foncières et de la fiscalité rurale.

* Voir infra, Dossiers et documents.

Autre donnée constante essentielle de la situation marocaine : la population. Sans son accroissement, le Maroc aurait pu couvrir ses besoins en produits alimentaires. Comme en 1960, la prise de conscience du problème, lors de la publication des premiers résultats du recensement de 1982, a entraîné une réaction d'inquiétude et de découragement. Le premier réflexe a été de maquiller les résultats ; c'est pourquoi il semble raisonnable de réviser les chiffres officiels de la population globale, qui doivent se situer entre 23 et 24 millions au lieu de 20,4, la population de Casablanca dépassant par ailleurs 2 millions et demi. De toute façon, les projections actuelles laissent prévoir un nouvel accroissement important de la population urbaine dans la décennie à venir. Le chiffre de 50 % de population urbaine devrait être atteint avant 1990. Ce dynamisme démographique ne présente pas que des aspects inquiétants. Certes, l'examen des statistiques alimente naturellement une réflexion sur l'absence d'avenir pour la jeunesse et la croissance d'une pathologie sociale dont l'importance n'a toutefois rien de comparable avec celle que l'on rencontre en Amérique du Sud. L'observation de la rue conduirait à l'inverse à souligner un point positif qui peut influencer l'avenir politique du pays.

Il semble en effet intéressant de retenir parmi les constantes un élément qualitatif difficilement mesurable : le développement de la classe moyenne et la qualité de vie quotidienne dont celle-ci jouit au Maroc. Cette appréciation est pour beaucoup fondée sur des impondérables et sur des comparaisons. Une certaine impression d'hédonisme se dégage de la ville marocaine moderne. La jeunesse ne semble pas, dans la ville et sur les plages, souffrir d'une trop grande séparation des sexes. Le sport et le culte du corps de l'homme ou de la femme (une Marocaine a obtenu une médaille d'or aux Jeux Olympiques de Los Angeles, et Casablanca en a débordé de joie populaire) sont devenus des aspects courants de la vie quotidienne, peu coutumiers dans les pays arabes, mis à part la Tunisie, et le Liban avant la guerre civile.

Une culture populaire de type méditerranéen, faite de plage, de pique-niques, de jeux de boules, de tiercé, de brochettes et d'ambiance familiale chaleureuse réunissant plusieurs générations, a trouvé sa place. Les coiffeurs pour dames et les boutiques de vêtements et de chaussures fabriqués localement avec un goût certain se sont multipliés. La rue en est transformée. Les librairies offrent une profusion d'ouvrages techniques ou culturels en français, en arabe ou en anglais. Les ciné-clubs, les cours de langues étrangères sont remplis d'un public jeune qui recherche l'ouverture sur l'extérieur, même s'il a peu d'espoirs de pouvoir connaître les pays dont il rêve. La musique, la chanson, les nouvelles revues ou brochures paraissant en arabe témoignent d'un marché culturel de qualité, ouvert sur l'Orient et sur le monde moderne, échappant assez largement au contrôle et aux directives du pouvoir. A ces facteurs qui contribuent à faire du Maroc un pays d'une qualité de vie rare pour la classe moyenne, il faudrait ajouter la qualité des services publics et la beauté des villes qui, malgré la croissance de la population, n'ont pas subi la dégradation généralisée des grandes métropoles africaines comme le Caire ou Alger. Tous ces éléments impalpables font partie des données qu'il faut intégrer lorsqu'on tente d'évaluer quelle peut être l'évolution politique du pays en face des contraintes économiques et financières dégagées plus haut. Il reste vrai que les difficultés nouvelles du Maroc ne font que commencer,

et les solutions envisageables ne sont pas facilement acceptables par le système politique et social.

Hypothèses d'évolution

On doit d'abord s'interroger sur une solution répudiant les contraintes analysées plus haut. Elle ne pourrait se réaliser qu'au prix d'un renoncement à beaucoup d'acquis, principalement ceux dont bénéficie la classe moyenne. On devrait envisager aussi bien le rationnement du pain que celui de l'essence, sans pour autant pouvoir mieux développer l'appareil industriel. Un cocktail très subtil d'idéologie associant l'Islam au nationalisme et surtout un appareil politique de type totalitaire pourraient seuls faire admettre de telles mesures. Le Maroc ne semble pas mûr pour des solutions politiques qui ramèneraient ce pays au niveau de la Guinée de Sékou Touré. Cette hypothèse étant écartée, il reste à voir les solutions possibles et à tenter d'évaluer les tensions qu'elles peuvent entraîner.

Persistance d'un jeu makhzenien

Une première hypothèse peut être fondée sur la continuité du système actuel. Hassan II n'a très certainement aucune envie de changer sa pratique politique ni de sortir de son carrousel des élites. Cela supposerait qu'il puisse trouver à l'extérieur assez de ressources pour éviter l'application des remèdes de la Banque mondiale et du FMI. Deux éléments indiquent qu'il tente de trouver une solution dans cette direction. Le premier est la participation, en mai 1984, de responsables israéliens au congrès annuel des communautés juives du Maroc, dont le secrétaire général est David Amar, responsable de l'Omnium Nord-Africain. Ce geste significatif a été repris en compte par le Roi dans un discours prononcé à l'occasion de la journée Al Qods. Les réactions de la population, de la gauche et de l'Istiqlal, ont été, comme on pouvait s'y attendre, réservées. Le Roi prend le risque d'être mal compris dans un domaine où les précédents du shah et surtout de Sadate ne peuvent manquer de lui venir à l'esprit. On peut donc faire l'hypothèse qu'il voit là l'occasion de se poser en intermédiaire entre Israël et les Arabes. En cas de réussite, il espère obtenir des États-Unis et des milieux financiers internationaux les moyens de continuer à faire fonctionner son système de gouvernement en reportant le coût sur l'aide extérieure. Une telle démarche s'apparenterait à la fuite en avant de Sadate faisant le voyage de Jérusalem après les émeutes de janvier 1977.

L'union avec la Libye – qui comporte des enjeux plus complexes encore – semble être une opération aventureuse de même type. En premier lieu, le lâchage du Polisario peut aider les Marocains, mais sans résultat définitif tant que l'Algérie soutient le mouvement (19). L'opération peut néanmoins, en faisant pression sur l'Algérie, aider à un processus de désengagement marocain qui permettrait une réduction des dépenses militaires et une remise en question du poids de l'armée. Par ailleurs, même si Kadhafi n'a plus les ressources abondantes dont il disposait il y a une dizaine

d'années, sa trésorerie pourrait soulager celle du Maroc dans le paiement de ses importations vitales de blé et de pétrole. Enfin, les travailleurs marocains pourraient trouver en Libye des débouchés qui n'existent plus en Europe. Mais l'expérience d'Hassan II est trop grande pour qu'il n'ait pas soupesé les humeurs fantasques de son partenaire et la sourde colère qui ne manquerait pas de croître en Algérie – sans compter un certain agacement du côté des États-Unis – si le flirt avec Kadhafi durait trop longtemps (20).

Ces deux tentatives risquées sont, par ailleurs, assez contradictoires pour se gêner l'une l'autre. Cela porterait à croire, dans chaque cas, à une bonne dose d'improvisation dont il ne faudrait retenir que la volonté fébrile de gagner du temps, et d'échapper au piège de la rigueur. Car il apparaît bien que le programme d'aide financière défini par les organismes internationaux, après de longues missions et consultations avec les autorités marocaines, ne peut se réaliser sans changement politique. Bien entendu, ce thème n'a jamais été abordé, mais la démarche est implicite. Au lendemain des complots, le Roi a pu faire l'impasse d'une démocratisation qui s'imposait pour contrer les tentatives militaires futures, en relançant l'économie avec les bénéfices tirés des phosphates, puis en s'endettant. La classe moyenne a été la principale bénéficiaire de cette politique par la multiplication des emplois, l'ouverture de perspectives d'enrichissement, un système éducatif sans contraintes sélectives et des services publics fonctionnant normalement.

Démocratisation et techno-structure

Au moment où les difficultés économiques s'aggravent avec, pour conséquence prévisible et inéluctable, une baisse des salaires réels et du niveau de vie de la classe moyenne, une libéralisation du politique aiderait à faire admettre ces contraintes en créant un nouveau consensus. On se placerait alors dans le cadre d'un autre jeu politique qui, pour être efficace, aurait besoin de fonctionner avec des organisations représentant la classe moyenne et les masses, dont il faudrait réduire la consommation par un large effort de persuasion. Cela suppose donc des partis puissants, des élections ouvertes et une sortie en douceur, mais irréversible, du système de gouvernement des élites. Les réformes inévitables qui suivraient seraient douloureuses pour le souverain, tant sur le plan politique que sur le plan personnel, si ses patrimoines fonciers et industriels étaient touchés par les réformes et la fiscalité.

Ce type de politique pourrait constituer, à quelques nuances près, la version marocaine de l'ouverture démocratique espagnole. Elle trouverait un appui certain dans la bureaucratie, au sein des partis, y compris à gauche, et auprès des organisations internationales. Car en fait, les mesures contraignantes proposées par le FMI et la Banque mondiale ne sont le plus souvent que la reprise et l'exploitation d'analyses effectuées de longue date au sein de la techno-structure économique et financière du pays, dont tous les experts étrangers qui ont été à son contact reconnaissent la qualité et la lucidité. Mais il serait suicidaire, sur le plan administratif et politique, pour des experts marocains, de tenir de tels propos. On peut imaginer qu'ils éprouvent une jouissance discrète à les voir repris par une

autorité qui est en mesure de dire au Roi ce qu'aucun fonctionnaire ou homme politique marocain ne pourrait lui faire entendre, même si un de ses thèmes favoris est le complot du silence dont il se plaint régulièrement.

Dans un tel système, qui ferait l'économie de changements institutionnels majeurs, les organismes financiers internationaux fourniraient en fait à la bureaucratie marocaine soucieuse de réformes la base d'appui nécessaire à son action. On peut imaginer qu'il s'agirait pour l'essentiel d'une solution de relais, en attendant que les partis et les syndicats se renforcent à travers le suffrage universel. Étant donné les tensions que le système politique et la société marocaine subiraient pendant cette phase, on peut craindre une dérive vers le parti unique qui conduirait à une élimination de la monarchie, à des oppositions locales violentes aux politiques décidées à Rabat et, en fin de compte, à une confiscation de l'expérience par l'armée. Le maintien d'une économie ouverte sur l'extérieur, qui conditionne pour une large part l'aide internationale, serait une constante difficile à assurer. L'opinion publique marocaine aurait tendance à attribuer à l'extérieur l'origine de tous les maux, assimilant volontiers les remèdes à l'essence même du mal, sans qu'aucune force politique nationale ne prenne sérieusement la peine de réfuter ce type de raisonnement.

Cette solution démo-technocratique devrait rapidement trouver une issue à la guerre du Sahara dans la mesure où il faudrait réduire les dépenses militaires pour alléger le programme économique et pour limiter le poids de l'armée dans la société. Sa réussite suppose donc une bienveillance et des concessions importantes de la part de l'Algérie, dépassant le simple cas du Sahara ex-espagnol et envisageant une exploitation commune des régions sahariennes, qui pourraient constituer la base d'une unification maghrébine fondée sur des projets réels communs, et une réintroduction politique acceptable du Polisario dans une partie où le Maroc ne fournirait pas seul les enjeux.

Retour à la solution prétorienne

La solution militaire serait une autre variante, à certains égards beaucoup plus classique que le triangle de force bureaucratie – partis politiques – organisations financières internationales. Plusieurs scénarios pourraient être imaginés pour justifier l'entrée des militaires dans le jeu politique. Une défaite sur le terrain est aujourd'hui peu probable, mais une négociation qui se traduirait par une reconnaissance partielle d'un État saharien qui, aux yeux des militaires, ne pourrait être que manipulé par l'Algérie, en serait, pour eux, un équivalent insupportable.

Une autre justification de l'intervention militaire peut provenir des sollicitations trop fréquentes d'un pouvoir civil débordé par les problèmes de maintien de l'ordre procédant de l'application du plan de rigueur. L'armée pourrait alors constituer le substitut d'une justification démocratique d'un tel plan. Son intervention s'accompagnerait d'une action psychologique de vaste envergure reprenant les thèmes de revendication des mouvements islamistes, en y ajoutant une forte dose de nationalisme dont l'armée serait la seule à contrôler l'authenticité. A long terme, islamisme et nationalisme recèlent de nombreuses contradictions mais, dans l'im-

médiat, des accommodements sont possibles. Cependant, le pouvoir militaire est par essence rationnel, scientifique et laïc. Les militaires ne peuvent accentuer la légitimation de leur pouvoir par l'Islam, de crainte de se retrouver face au « Commandeur des croyants » ou à des idéologues religieux de type iranien qui leur concèderaient au mieux un rôle d'auxiliaires du culte. Quant à la légitimation par le nationalisme elle serait vraisemblablement plus aisée. La protection de la nation marocaine, facilement identifiée dans son armée, succéderait à celle du Trône face à un pouvoir algérien que l'on n'aurait guère de peine à décrire en termes menaçants. Les relations des militaires avec les principes démocratiques seraient sans doute plus ambiguës. Les mécanismes électoraux ont été tellement affaiblis par la monarchie qu'ils n'auraient guère de risque à les rétablir. On peut même penser qu'ils pourraient faire fonctionner en toute régularité à leur profit le pouvoir référendaire comme instrument de légitimation, à la manière des militaires turcs (21). L'autoritarisme et le nationalisme ne devraient déplaire ni au monde rural, ni même à une fraction de la classe moyenne. Ils auraient ensuite le choix entre le pluralisme contrôlé du modèle turc et le système de parti unique de type nassérien ou FLN. La diversité de la société marocaine supporterait mal un cadre politique unique, et supposerait la mise en place d'un gouvernement civil chargé des mesures techniques impopulaires imposées par la situation économique.

Dans l'hypothèse d'un gouvernement technocratique, on peut penser que l'on réduirait le coût et le poids de l'armée dans le système politique pour rendre moins pénible la baisse du niveau de vie de la population urbaine et de la classe moyenne. Dans le cas d'un pouvoir militaire, il est raisonnable d'imaginer une solution inverse. La tension aux frontières et le nationalisme justifieraient au moins le maintien global des ressources attribuées actuellement à l'armée. L'unité nationale et les besoins de la défense serviraient à imposer aux masses urbaines des sacrifices que s'efforceraient de rendre plus acceptable un discours socialiste égalitaire de type cour de caserne. En dernier recours, la violence leur serait appliquée sans la relative retenue que l'on peut observer actuellement. Les militaires pourraient aussi essayer de trouver à l'extérieur des ressources qui rendraient moins cruelle l'application du plan de redressement économique. Leurs positions face à l'Algérie les amèneraient à se tourner tout naturellement vers les États-Unis qui disposent déjà de facilités militaires et de contacts anciens avec l'aviation et la marine marocaines.

Sur le plan intérieur, l'armée chercherait des relais pour gouverner. Il n'y a pas de raisons majeures de penser que la techno-structure marocaine lui opposerait plus de réticences qu'elle n'en a à l'égard de la monarchie. Une fois ses ressources assurées, l'armée a même des chances d'être un « patron » plus rationnel et prévisible que le souverain. On peut estimer également qu'une partie de la classe politique se rallierait au pouvoir militaire pour continuer sous surveillance à jouer un rôle dans les affaires du pays. Progressivement, l'armée pourrait déléguer des officiers en retraite ou en disponibilité pour participer à l'administration et à la vie politique, suivant le modèle de l'armée égyptienne. Elle y trouverait l'avantage de permettre une mobilité plus rapide dans ses postes de commandement et de disposer d'un système de récompenses à l'égard des secondes ou troisièmes couches de responsables militaires qui n'auraient pas forcément accès au pouvoir politique. Elle introduirait ainsi des fidèles dans les

postes-clés, à commencer par l'administration territoriale et les secteurs d'ordre public où elle a une tradition ancienne de présence.

Le point d'ancrage sur le secteur économique serait le plus intéressant à observer. On peut penser que les militaires s'empresseraient d'occuper, comme en Égypte, de nombreux postes de responsabilités dans les entreprises publiques. Leur présence serait une façon de montrer à la classe ouvrière et aux syndicats les limites qu'il convient de ne pas dépasser. Certes, il se poserait un problème de partage des responsabilités avec la techno-structure qu'il serait imprudent de réduire à un rôle trop limité si l'on veut s'attacher ses services. Dans le secteur privé, on peut a priori estimer que le rapprochement se ferait avec une certaine facilité. Des contacts sociaux et familiaux existent déjà. Quelques militaires, généralement de haut rang, ont depuis longtemps investi dans les affaires. La majorité s'en est tenue jusqu'ici aux placements immobiliers facilités par la monarchie. Ils entreraient facilement dans les conseils d'administration si l'occasion leur en était donnée.

Une incertitude peut subsister sur leur capacité à collaborer à un plan de redressement élaboré en relation avec les organismes financiers internationaux. Ce choix leur serait imposé par les faits, leur marge de négociation se limitant aux délais accordés. Pour les organismes internationaux, une solution alliant la compétence bureaucratique à la légitimation démocratique serait sans doute préférable. Mais il n'y aurait pas d'hostilité particulière à un régime militaire aussi longtemps que ses prélèvements sur les ressources collectives ne mettraient pas en danger les mesures de rigueur arrêtées d'un commun accord.

*
* *
*

Telles sont les principales hypothèses que l'on peut faire sur l'évolution politique du Maroc, compte tenu des contraintes et des constantes de la situation actuelle. D'autres scénarios que ceux qui ont été présentés ici sont envisageables. L'importance de telle ou telle variable peut changer suivant le moment ou les hommes en cause. Une chose semble essentielle : à partir du moment où l'on accepte, dans ses grandes lignes, l'analyse des contraintes économiques qui pèsent sur le pays, les hypothèses présentées paraissent, à quelques nuances près, les plus probables. Elles réduisent l'importance des facteurs religieux comme réponse possible dans la mesure où le Maroc, ne disposant pas du moindre surplus, ne peut se permettre une révolution islamique totale sans avoir à rationner sa population ni compromettre sa défense devant l'Algérie.

La marge est trop faible pour que le sentiment de survie nationale ne l'emporte pas sur la tentation de l'aventure et de l'isolement. Il est certain cependant que la tentation sera plus grande au fur et à mesure que le plan de redressement financier fera sentir sa rigueur. La solution comportant plus de démocratie pour compenser la pénurie et le chômage l'emportera-t-elle sur l'autoritarisme militaire qui s'efforcera de faire accepter les mêmes maux au nom de la préservation de l'intégrité nationale ? Faut-il écarter définitivement des formes intermédiaires d'utilisation de l'Islam autoritaire pour réduire le niveau de la consommation ?

Une solution à exclure semble la continuation durable d'un certain pluralisme des élites cooptées par le Palais. Jusqu'alors, la monarchie marocaine n'a pas trop mal réussi l'épreuve redoutable de la constitution d'un État-nation. Les structures profondes du pays n'ont été bouleversées ni par la colonisation, ni par la décolonisation. Aujourd'hui ce pays subit, comme beaucoup d'autres, une urbanisation rapide accompagnée par une révolution industrielle. Pour la première fois, le traumatisme est profond et les solutions proposées, qui restent prudentes, sont assez hésitantes. Le Maroc saura-t-il survivre à cette épreuve sans y perdre son âme ? Les ressources du monde rural, le libéralisme des élites permettront-ils d'inventer une culture harmonieuse qui l'aide à surmonter ces difficultés mieux que l'Égypte, le Brésil ou l'Algérie ? Le passage des sociétés rurales à l'univers urbain, industriel, s'effectuera-t-il partout dans la tristesse et la violence ? Les solidarités méditerranéennes permettront-elles d'inventer des Andalouses nouvelles ? Et sans se voir réduit au rôle de la Reine d'Angleterre, Hassan II acceptera-t-il celui de Juan Carlos ?

Août 1984

Rémy LEVEAU

NOTES

- (1) Les premiers résultats du recensement de septembre 1982 montrent que près de 70 % des Marocains sont nés après l'Indépendance.
- (2) WATERBURY (John), «La légitimation du pouvoir au Maghreb, tradition, protestation et répression». In *Annuaire de l'Afrique du Nord*, (AAN), CNRS, Paris, 1977, p. 410-422.
- (3) LEVEAU (R.), *Le Fellah marocain défenseur du trône*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1976.
- (4) PASCON (Paul) :
- *Le Haouz de Marrakech*, 2 vol., Éditions marocaines et internationales, Tanger, 1977.
- *Études rurales*, SMER, Rabat, 1980.
- (5) MERNISSI (Fatima), chapitre «Maroc» in *Études de cas socio-culturels pour l'éducation en matière de population*, UNESCO, Paris, 1981.
- (6) *Morocco. Economic and social development report*. Banque mondiale. Washington, octobre 1981, p. 218 et s.
- (7) DE MAS (Paolo), *Marges marocaines*. Projet Remplod. La Haye, 1978. PASCON (Paul), Van der WUSTEN (Herman), *Les Bni Bou Frah*, Rabat, 1983.
- (8) CHATELUS (Michel), *Le Monde arabe vingt ans après*, II. «De l'avant-pétrole à l'après-pétrole ? Les économies des pays arabes.» in *Maghreb Machrek* n° 101, juil.-août-sept. 1983, p. 5 à 45.
- (9) WATERBURY (John), *Le Commandeur des croyants*, PUF, Paris, 1975, et J.D., «La politique du sérail», in *Maghreb* n° 53, sept.-oct. 1972. Voir aussi RAMONET (Ignacio), «Maroc : l'heure de tous les risques», in *Le Monde Diplomatique*, janvier 1984.
- (10) HERMET (Guy), *Aux frontières de la démocratie*, PUF, Paris, 1983. Voir chapitre 3 : «Le parlementarisme comme fiction», p. 95 et s.
- (11) On peut noter que l'Omnium Nord-Africain a récemment pris le contrôle du réseau de distribution de la chaîne Félix Potin (*Le Monde*, 8 septembre 1984 et *Libération*, 4 octobre 1984).

- (12) BALDOUS (André), «La réforme communale au Maroc», in *AAN* 1977, p. 283 et s.
- (13) TOZY (Mohamed), *Champ et contrechamp politico-religieux au Maroc*. Thèse, Aix-Marseille, 1984, 433 p.
- LEVEAU (Rémy), «Réaction de l'Islam officiel au renouveau islamique au Maroc», in *AAN* 1980.
- (14) SEHIMI (Mustapha), *Citations de S.M. Hassan II*, SMER, Rabat, 1981, p. 207.
- (15) AUBIN (Eugène), *Le Maroc d'aujourd'hui*, Armand Colin, Paris, 1913, p. 172 et s.
- MICHAUX-BELLAIRE (Éd.), article «Makhzen» in *Encyclopédie de l'Islam*
- RAMONET (Ignacio), «Maroc: l'heure de tous les risques», *art. cit.*
- Voir aussi WATERBURY (John), *op. cit.*, p. 33 et s. et «La légitimation du pouvoir au Maghreb», *art. cit.*
- (16) ELIAS (Norbert), *La société de cour*, Calmann-Lévy, Paris, 1974.
- (17) Voir SEHIMI (Mustapha), *op. cit.*, p. 133.
- (18) RAMONET (Ignacio), *art. cit.*
- (19) Mais le coût de ce soutien, s'il veut conserver une certaine efficacité, risque de devenir de plus en plus lourd pour l'Algérie du fait de la construction par l'armée marocaine des trois murs – et bientôt quatre – de protection du «Sahara utile».
- (20) A l'inverse, on peut se demander si, paradoxalement, Hassan II ne souhaite pas ainsi obtenir un soutien plus net des États-Unis en traitant avec Kadhafi. «Il faut savoir de temps en temps jeter une clé à molette dans une vitrine...» disait-il lors d'une conférence de presse à Paris, le 28 janvier 1982.
- (21) BOZDEMIR (Mevlut), «Autoritarisme militaire et démocratie en Turquie», in *Esprit*, janvier 1984, p. 110 et s.

RÉMI LEVEAU

1984

MAGHREB - MACHRES